

Rapport n° 14	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 25 juin 2012		Chapitre : Article :

**CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE BRAINE
LEVÉES DES PÉNALITÉS APPLIQUÉES AU MAÎTRE D'ŒUVRE**

Nous avons confié au Cabinet POUGET DELASALLE la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau centre de secours de BRAINE.

Le dossier d'étude de ce projet comporte plusieurs phases prévues par le code des marchés publics.

Ainsi pour l'étape appelée Avant Projet Sommaire (APS), le cabinet POUGET DELASALLE disposait de 4 semaines pour la réaliser, l'ordre de service a été notifié le 18 avril 2011, l'étude a été rendue le 27 mai, soit avec 11 jours de retard.

Le maître d'œuvre explique ce retard par la prise en compte des modifications demandées par le maître d'ouvrage le 11 mai et qui ont nécessité des transformations substantielles du projet.

Lors de la phase suivante, l'étude projet (PRO), l'ordre de service prévoyait une remise de dossier le 1^{er} août alors que l'étude n'a été finalisée que le 14 octobre, soit 74 jours de retard.

Le cabinet POUGET DELASALLE justifie ce retard par la modification du calendrier initial en accord avec les services techniques du SDIS, de nouvelles modifications apportées au projet à la demande du maître d'ouvrage et la prise en compte d'un mois de congés d'été.

Pour ces deux retards constatés par rapport au calendrier initial, le montant des pénalités pourrait s'élever à 5 879, 80 €.

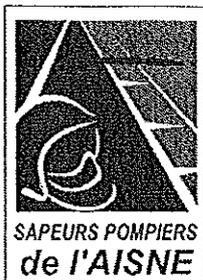
À ce stade du projet, les arguments avancés par le cabinet POUGET DELASALLE semblent recevables. De plus, afin de mener à bien cette opération, dans de bonnes conditions, en bon accord avec le maître d'œuvre qui va suivre les différentes étapes du chantier, je vous propose de prononcer la levée des pénalités.

Il sera toutefois rappelé au cabinet POUGET DELASALLE, ses obligations en matière de respect des échéances fixées par le code des marchés publics.

Ainsi, mes chers collègues, je vous propose d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président,

Jean-Jacques THOMAS



Délibération n° 14	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 25 juin 2012		Chapitre : Article :

Membres théoriques :	20
Membres en exercice :	20
Membres présents :	14
Votants :	14

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 25 juin 2012 à 16 heures 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 5 juin 2012, s'est réuni dans la salle des assemblées du Conseil Général à LAON sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Président,

I - Membres avec voix délibérative

MM. Michel CARREAU, Noël GENTEUR représentant Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Jacques KRABAL, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE, Thierry THOMAS, Bernard RONSIN, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Patrick DAY, Daniel GARD représentant Paul GIROD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Gilbert SIMEON.

II - Membre de droit

Monsieur le Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
~~M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin-chef départemental,~~
M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur-pompier professionnel officier,
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier,
~~M. le Sergent Chef Mickaël MOINAT, sapeur-pompier professionnel non officier,~~
~~M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier.~~

Excusé(s) : Monsieur le Préfet,

MM. Daniel COUNOT, Jacques KRABAL, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE donnant pouvoir à Jean-Luc LANOUILH, Patrick DAY, Paul GIROD, Gérard DOREL, Gilbert SIMEON, Colonel Stephan ANTHONY, Sergent Chef Mickaël MOINAT, Adjudant Chef Denis COUTANT.

Assistaient à la séance : M. Charles COQUELLE, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, MM. Jean-Noël CANTELLI, Jean-Marc KRIEGER, Philippe MOREAU, Mmes Marylène PIOT, Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

**CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE BRAINE
LEVÉES DES PÉNALITÉS APPLIQUÉES AU MAÎTRE D'ŒUVRE**

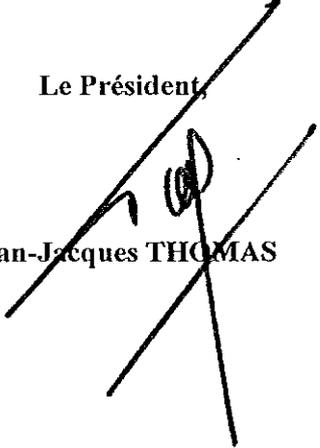
Vu le rapport n° 14 ;

.../...

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prononcer la levée totale des pénalités de retard appliquées au Cabinet POUGET DELASALLE pour les phases APD et PRO pour un montant total de 5 879, 80€.



Le Président,


Jean-Jacques THOMAS